



Section 35

Philosophie, littératures, arts

Motion

Opposition à la proposition de « CNRS key-labs »

La Section 35 du Comité national de la Recherche Scientifique rejette résolument le principe des « CNRS key-labs » imposés par la direction du CNRS sans discussion préalable avec les instances représentatives du Comité national de la recherche scientifique. Elle n'en tiendra aucun compte lors de ses évaluations des chercheurs et des laboratoires et lors des jurys d'admissibilité aux concours de recrutement des chercheurs.

La section 35 s'accorde avec la motion votée par la C3N dont nous rappelons ci-dessous le texte intégral.

Dans le projet de contrat d'objectifs, de moyens et de performance du CNRS pour la période 2024-2028, il est annoncé que « le CNRS se propose de mettre en valeur, parmi les laboratoires dont il assure la tutelle, les plus remarquables d'entre eux, ceux qui sont réellement "de rang mondial" », dans lesquels « naturellement, l'implication du CNRS serait plus forte, et plus pérenne ». Cette proposition a été présentée par le Président Directeur général du CNRS, Antoine Petit, lors de la Convention CNRS des directeurs et directrices des laboratoires qui a eu lieu le 12 décembre 2024 : il s'agirait de concentrer plus de ressources humaines sur environ un quart des unités de recherche, les « CNRS key-labs ».

Nous reconnaissons l'importance de positionner au niveau national et international les activités scientifiques des unités. Cependant, nous nous opposons à la proposition des « CNRS key-labs », nous déplorons les conditions d'élaboration de cette proposition et nous nous inquiétons vivement des conséquences scientifiques, organisationnelles et humaines qu'entraînerait sa mise en œuvre.

Sur la méthode, nous rappelons que l'évaluation par les pairs, collégiale et fondée sur des critères transparents est un élément fondamental du fonctionnement des institutions académiques. Or la proposition de « CNRS key-labs » et le choix des laboratoires distingués ont été réalisés par la direction du CNRS et de ses instituts sur la base de critères non concertés et non rendus publics, sans consultation des instances qui accomplissent cette mission d'évaluation pour le compte du CNRS. Non seulement cette consultation est prévue par la réglementation mais de plus elle ne peut être que bénéfique par les éclairages qu'elle est susceptible d'apporter à la direction du CNRS. En outre, la mise en œuvre de cette proposition échafaudée de manière unilatérale affaiblit nécessairement les interactions avec les institutions partenaires du pilotage des UMR.

Sur le fond, cette proposition aboutirait à ce que les moyens humains (personnels ingénieurs, techniciens et chercheurs) soient concentrés sur un nombre réduit de laboratoires élus, au détriment des autres. Cela risquerait d'entraîner un tarissement des recrutements et une augmentation des mobilités vers des laboratoires que le label « CNRS key-labs » aurait rendus plus attractifs. Cela

pourrait initier un effet boule de neige sur le soutien des autres tutelles conduisant des laboratoires n'ayant pas cette étiquette à périliter. Incidemment, cette politique repose sur une logique éminemment discutable de discrimination, entre laboratoires et entre sites, dans les conditions de travail offertes par le CNRS à ses personnels. La C3N s'alarme donc de la concentration annoncée des moyens du CNRS sur un nombre réduit de laboratoires, qui ne peut que conduire à l'affaiblissement du CNRS, à la réduction de son ancrage territorial, au déclin du sentiment d'appartenance et au clivage de sa communauté.

Nous refusons une politique qui consisterait, pour le CNRS, à laisser les trois quarts de ses laboratoires au bord du chemin et qui, en réponse à une situation de pénurie budgétaire, ne proposerait qu'une différenciation inutile et néfaste aboutissant nécessairement à désorganiser, affaiblir et atrophier le CNRS et dont les risques en cascade semblent avoir été largement sous-estimés.

Motion adoptée le 29/01/2025

21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstention

Aurélien ROBERT
Président de la Section 35

Destinataires :

- M. François BAYROU, Premier ministre de la République française.
- Mme Elisabeth BORNE, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- Mme Marie GAILLE, directrice de l'Institut CNRS Sciences Humaines et Sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et des Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.
- Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'Instituts du CNRS.
- Mme Virginie DUPONT et Monsieur Dean LEWIS, vice-présidente et vice-président de France Universités.
- M. Bruno SPORTISSE, président-directeur général d'Inria.
- Mme Valérie VERDIER, présidente-directrice générale de l'IRD.
- Mme Anne-Isabelle ETIENVRE, directrice de la recherche fondamentale du CEA.

- Mme Anne JOULAIN, présidente de la Commission permanente du Conseil national des universités.
- M. Emmanuel DUFLOS, président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.
- M. Stéphane LE BOULER, président par intérim du HCERES.
- Mme Valérie BOUSSARD et M. Giancarlo FAINI, co-présidents de l'Assemblée des directions des laboratoires (ADL).